

REVENDEICATIONS DES NON TITULAIRES DU SNES ETATS GENERAUX JEUDI 25 OCTOBRE 2012

Pour la Titularisation : ouvrir à tous les possibilités d'accès au statut de fonctionnaires.

Le gouvernement a décidé que la Titularisation s'opérera par les concours interne et réservés qui imposent un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Nous rappelons nos mandats : ouverture de listes complémentaires et entrée directe en année de stage pour les plus anciens.

Afin de permettre le plus grand nombre d'accès à la titularisation par concours, nous demandons :

-une politique de recrutement ambitieuse et une augmentation des postes aux concours

-la réouverture de tous les postes aux concours du CAPES, CAPET, CAPL. En effet, une quinzaine de disciplines comme l'italien, la technologie, sciences physiques et chimiques ne sont pas accessibles par concours.

- l'accès à formation aux concours pour toutes les disciplines, en formation initiale et continue (GRETA, MGI, CFA).
- la dispense de certification C2I et CLES pour tous les non titulaires en poste en 2009, et non les seuls CDI.
- La nomination d'un jury qualifié et sensibilisé au concours professionnalisé.
- L'anonymat des dossiers
- L'extension de la dérogation de dispense de master 2 jusqu'en 2019 (non titulaires en poste en 2009) pour une égalité de traitement entre les contractuels, et extension de la durée d'accès à la Titularisation.

Pour les CCP : garantir les droits et la défense des non titulaires.

Nécessité d'un Cadrage National de la gestion des non titulaires : les Rectorats profitent en effet de l'absence de règles de gestion nationale pour contourner les lois, et pratiquer la déréglementation ainsi que contourner l'exigence de dialogue social (une académie recrute les CDD à l'indice 321, une 367, les copsy ont des indices inférieurs à ceux des enseignants... grande disparité)

Beaucoup d'académie n'ont que la CCP de licenciement, rendue obligatoire par la loi : nous demandons :

- que toutes les académies réunissent les commissaires paritaires en CCP d'affectations, CCP d'avancement d'échelon M.A, CDI (avec avancement automatique) mais aussi CDD bloqués le plus souvent au même indice depuis des

années, en CCP de non renouvellement des CDD, en CCP d'examen des ayants-droit au CDI et à la Titularisation (Aucune CCP n'a pu examiner ces derniers, même si les Rectorats ont fait remonter le nombre de titularisables à Vincent Peillon).

-que les problèmes de gestion financière relevant de la Division Financière soient également examinés en CCP et non au cas par cas : le plus souvent, les collègues subissent des retards de paiement de leur salaire, ne perçoivent pas d'indemnités de déplacement, des congés de grandes vacances, de versement de chômage etc....

Pour une formation des non titulaires dans leur pratique enseignante :

Il faut :

-Refonder le PAF pour former les non titulaires au niveau didactique et pédagogique,

-Mettre en place une formation obligatoire destinée aux néo-recrutés non titulaires, comme il en existait pour les M.A, et dans certaines académies

-Mettre en place un Dispositif d'action spécifique, avec tutorat d'enseignants titulaires volontaires, pour aider les non titulaires rencontrant des difficultés de conduite de classe ou pédagogiques, parfois menacés de non renouvellement ou de licenciement

-Développer une inspection de conseil.

Le 24/10/12,

Les commissaires paritaires non titulaires du SNES des académies de Versailles,
Paris, Créteil, Limoges, Dijon, Clermont-Ferrand, Aix-Marseille, Guadeloupe,
Guyane, Amiens, Strasbourg, Poitiers, Orléans-Tours, Nancy-Metz, , Corse,
Montpellier, Lyon, Besançon.

Le secteur national non titulaires du SNES